

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 9 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 14 octobre 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cette saisine s'inscrit dans le cadre de la procédure de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Villemer, pour permettre la création d'un équipement multiservices. Cette saisine porte sur la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers, le règlement des zones A et N et la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL).

La commission s'est réunie le jeudi 8 décembre 2016 pour examiner ce projet, que le secrétaire de la CDPENAF, Monsieur Guillaume FENAT a présenté à partir des éléments de dossier que vous avez fournis.

***Au final, la commission a rendu un avis favorable à cette mise en compatibilité du PLU de la commune de Villemer, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***

***Le projet n'engendre pas d'impact sur l'activité agricole, ce secteur étant déjà occupé par des infrastructures sportives.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Patrick SEPTIERS  
Communauté de communes Morêt Seine et Loing  
23 rue du Pavé Neuf  
CS 80214  
77815 Moret-sur-Loing Cedex

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

**Yves SCHENFEIGEL**